

Rapport régional SIGI 2024 pour l'Asie du Sud-Est : Vers une valorisation des services à la personne (Résumé)

La version intégrale du rapport est disponible en anglais :

OECD (2024), *SIGI 2024 Regional Report for Southeast Asia: Time to Care*, Social Institutions and Gender Index, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/7fc15e1c-en>.

Les pays d'Asie du Sud-Est ont récemment pris des engagements forts en faveur de l'égalité des genres, notamment dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Toutefois, ces engagements ne se sont pas encore traduits par des progrès suffisants pour permettre à la région d'atteindre, d'ici 2030, l'objectif de développement durable n° 5, « Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ».

En Asie du Sud-Est, les inégalités de genre prennent racine dans des systèmes juridiques pluriels et des normes sociales discriminatoires qui s'aggravent

Les discriminations dans les institutions sociales sont au cœur de cette incapacité à accélérer les progrès et jouent un rôle fondamental dans toute la région. Non seulement ces restrictions limitent les droits et opportunités des femmes, mais elles génèrent également d'importants coûts économiques et entravent l'émergence d'une croissance inclusive. Avec un score de 39 dans l'indice des institutions sociales et égalité des genres (SIGI), les niveaux de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans les institutions sociales en Asie du Sud-Est sont estimés comme moyens, voire proches d'élevés. Ces niveaux sont nettement plus élevés que la moyenne mondiale (29) et que celle des pays de l'OCDE (15). Malgré d'importantes variations entre les pays, la grande majorité des femmes de la région – 70 %, soit 340 millions de femmes – continuent de vivre dans des pays où les discriminations sont évaluées comme élevées ou très élevées. Ces discriminations dans les institutions sociales sont omniprésentes et touchent tous les aspects de la vie des femmes et des jeunes filles, depuis la famille jusqu'aux sphères économique et politique, en passant par l'intégrité physique des femmes ainsi que leur accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

Dans la sphère familiale, l'Asie du Sud-Est se caractérise par l'existence, dans 7 pays sur 11, de lois multiples et complexes régissant le statut personnel des individus. Ces lois – qui peuvent être statutaires

ou coutumières et qui, au sein même d'une juridiction donnée, s'appliquent à différents groupes sur la base de critères religieux, ethniques ou culturels – sont des instruments juridiques complexes qui gouvernent l'ensemble des questions ayant trait à la famille. Cela comprend notamment le mariage, la tutelle, la garde des enfants, la pension alimentaire pour le conjoint, le divorce ou encore la succession. Au niveau national, les dispositions discriminatoires incluses dans les lois sur le statut personnel renforcent les inégalités de genre en établissant des droits inégaux, d'une part, entre les hommes et les femmes dans la sphère familiale, et d'autre part entre les femmes de différents groupes en fonction de leur appartenance culturelle, religieuse ou ethnique.

Plus généralement, les femmes et les filles d'Asie du Sud-Est restent confrontées à de nombreuses restrictions juridiques. Et ce en dépit du fait qu'entre 2019 et 2023 les législateurs de la région aient adopté de nombreuses réformes et amendements juridiques visant à renforcer et mettre en œuvre une plus grande égalité des genres. Les restrictions juridiques auxquelles les femmes et les filles font face vont de lacunes mineures à certaines discriminations majeures profondément ancrées dans la législation telles que des dispositions établissant des droits à la citoyenneté distincts pour les femmes et les hommes. Cela concerne également l'existence de cadres juridiques qui ne protègent les femmes et les filles que de manière incomplète contre toutes les formes de violence, ou encore la présence de lois interdisant un accès sûr à l'avortement dans le cadre des conditions minimales établies par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Les normes sociales jouent également un rôle clé dans l'affaiblissement de l'autonomie des femmes. Dans l'ensemble de la région, les opinions soutiennent une division traditionnelle des rôles sur la base de critères liés au genre. Selon ces points de vue, les hommes doivent être les principaux soutiens financiers et matériels de leur famille tandis que les femmes sont censées rester confinées dans des rôles de soins et de procréation. Les attentes de la société sont également le reflet de normes favorables à une conception restrictive de la masculinité et qui favorisent le leadership des hommes, limitant ainsi la représentation des femmes aux postes de direction. Dans l'ensemble, les normes sociales relatives aux rôles des femmes et des hommes dans la famille et dans la sphère publique se traduisent par le fait que les femmes assument une part disproportionnée des soins non rémunérés et du travail domestique ainsi que par leur sous-représentation sur le marché du travail. En outre, la participation des femmes au marché du travail est caractérisée par une forte informalité et des formes d'emploi vulnérables, ce qui contribue à entraver leur accès aux prestations de protection sociale.

Malheureusement, entre 2014 et 2022, les attitudes en faveur d'une telle division traditionnelle des rôles entre les genres et s'opposant aux droits des femmes ont gagné du terrain. Cela est notamment le cas des attitudes qui restreignent les droits des femmes à l'éducation et à l'autonomisation économique, ainsi que des points de vue approuvant les violences à l'égard des femmes. La majorité de la population continue également de condamner le droit des femmes à l'avortement.

Les services de soins à la personne sont un domaine clé des politiques publiques, mais la plupart des pays de la région ne sont pas encore en mesure de relever les défis à venir

En Asie du Sud-Est, la prestation de soins – c'est-à-dire l'ensemble des services à la personne, notamment s'agissant des enfants et des personnes âgées – demeure profondément influencée par la conception des rôles traditionnels des femmes et des hommes. Les vues selon lesquelles les femmes doivent se cantonner aux tâches domestiques et de soins à la personne, combinées au fait que la majorité de la population préfère que ces soins soient dispensés par une femme de leur famille, conduisent à la mise en place de systèmes de soins et de services à la personne qui reposent avant tout sur le travail non rémunéré des femmes. Quant au secteur rémunéré des soins à la personne, il est fortement féminisé, mais reste sous-dimensionné et largement informel ce qui accroît la vulnérabilité des femmes qui travaillent dans ce secteur, telles que les employées de maison ou les travailleuses migrantes.

Pourtant, les tendances actuelles en termes démographiques, économiques et d'éducation suggèrent que l'Asie du Sud-Est se trouve à un tournant décisif. À court et à long terme, le vieillissement de la population signifie que la demande pour les services à la personne va rapidement augmenter. En parallèle, l'élévation des niveaux d'éducation couplée au développement économique et à la transition sectorielle de la région vers les services vont probablement encourager une plus grande participation des femmes au marché du travail tout en réduisant le temps qu'elles consacrent aux activités de soins non rémunérées. La conséquence est un probable diminution de l'offre de services de soins familiaux et une augmentation de la demande en services de soins formels rémunérés. Dans ce contexte, la plupart des pays d'Asie du Sud-Est sont encore mal ou peu préparés à relever les défis à venir et devraient prendre des mesures urgentes pour financer et orienter la création ou l'expansion de secteurs de soins à la personne qui soient formels, fiables et de qualité.

Formaliser le secteur des services à la personne apporterait des bénéfices substantiels, notamment un renforcement de l'autonomisation économique des femmes et une plus grande résilience aux chocs extérieurs, mais implique également de surmonter certains défis. Ainsi, l'investissement dans l'économie des soins à la personne soutiendrait la transition vers l'emploi formel des femmes travaillant actuellement dans ces secteurs, leur ouvrant l'accès à une meilleure protection juridique et aux régimes de protection sociale. En parallèle, cela permettrait aux prestataires de soins à la personne non rémunérés, principalement des femmes, de rester sur le marché du travail, d'y consacrer plus de temps ou tout simplement d'y entrer. Toutefois, pour réussir à formaliser les secteurs de soins, les pays d'Asie du Sud-Est doivent relever trois grands défis : l'informalité prévalente sur les marchés du travail de la région, la faiblesse de systèmes de protection sociale incapables de promouvoir les services de soins à la personne formels, et le poids des normes sociales qui considèrent les soins comme une affaire privée.

L'Asie du Sud-Est est ainsi prise dans un cercle vicieux où les modalités actuelles des services à la personne constituent les principaux obstacles structurels à leur formalisation. Par exemple, la préférence pour les soins prodigués par des femmes de la famille contribue au faible taux d'utilisation de services de soins à la personne prodigués par des personnes externes, ce qui, à son tour, diminue les incitations à développer des services de soins formels et à augmenter les dépenses publiques liées. Il est donc essentiel de briser cette spirale, car l'imbrication des causes et des conséquences perpétue le statu quo discriminatoire. Pour ce faire, les pays d'Asie du Sud-Est doivent enclencher une dynamique positive où le développement d'une économie de soins formelle devient un catalyseur de l'autonomisation des femmes et d'un développement inclusif.

L'Asie du Sud-Est a besoin d'un nouveau cadre juridique et social propice à l'égalité des genres

S'attaquer efficacement à ces questions et à ces défis demande des approches coordonnées et une collecte continue de données pour éclairer les politiques publiques. Cela passe notamment par l'intégration systématique d'une perspective de genre dans les politiques publiques et les programmes, ainsi que par l'adoption d'une approche intersectionnelle qui tienne compte du contexte spécifique de l'Asie du Sud-Est : une mosaïque de personnes, d'ethnies et d'identités culturelles. Les lacunes juridiques, y compris dans des domaines sensibles tels que les lois sur le statut personnel, nécessitent des approches prudentes et adaptées à chaque contexte pour réformer les lois et garantir leur application. Face à la détérioration inquiétante des normes sociales discriminatoires, il est urgent de mobiliser l'ensemble de la société, y compris les hommes et les garçons, et d'aborder la question souvent négligée des normes de masculinités restrictives. Enfin, pour rendre visible l'invisible, les pays doivent continuer à renforcer leurs capacités à collecter des données sur le genre et ventilées par genre.



Extrait de :
SIGI 2024 Regional Report for Southeast Asia
Time to Care

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/7fc15e1c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Résumé », dans *SIGI 2024 Regional Report for Southeast Asia : Time to Care*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1e494ad2-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.